

LE CHEF
DU
DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

M. Müller.

*Entretien avec l'Ambassadeur de France
le lundi 27 septembre 1948,
à 18 heures.*

Le Gouvernement français considère que ses colonies représentent actuellement une charge très lourde pour la France. Il demande si la Suisse serait disposée à s'intéresser à l'exploitation de l'une ou l'autre de ses colonies, de préférence le Cameroun, ou éventuellement Madagascar. Toutes les facilités nécessaires seraient données dans le domaine de l'établissement, économique et financier. En particulier des autorisations de transfert seraient accordées.

Cette participation de notre pays pourrait se faire sous la forme de la constitution d'un groupe franco-suisse qui examinerait de quelle manière la colonie pourrait être exploitée d'une manière aussi utile que possible à l'économie suisse. Le Cameroun est riche en produits qui pourraient être importés en Suisse, ce qui nous libérerait de l'obligation de les acheter ailleurs. Eventuellement, l'examen de cette affaire pourrait se combiner avec le règlement des nationalisations.

Le Conseil fédéral comme tel ne pouvant pas intervenir, mais seulement se déclarer prêt à encourager un effort dans le sens envisagé par le Gouvernement français, il y aurait lieu, me semble-t-il, de soumettre la question à la Délégation permanente et de voir avec les milieux intéressés quelle suite doit être donnée à cette demande.

Cette affaire doit être traitée d'une manière très confidentielle.

La démarche faite par l'Ambassadeur a été inspirée par la Présidence du Conseil.

M. Müller.